

CSP Quimper

P.V. : 2011/ /

PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,
le trois novembre à treize heures cinquante

Nous, **Laurent MOREL**
BRIGADIER CHEF DE POLICE
en fonction A QUIMPER

Agent de Police Judiciaire en résidence A QUIMPER

AFFAIRE :

Contre/Société
ASSISTANTE BRICO-SERVICE

OBJET :

Audition de Mme LE MENN

---Etant en service.---

---Nous trouvant au Bureau de Police d'ERGUE-ARMEL---

---Conformément aux instructions reçues---

---Poursuivant l'enquête préliminaire---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale---

---Avons mandé et constatons que se présente à nous la personne ci-dessous décrite :---

■ --- **SUR SON IDENTITE** : -----

--- "Je me nomme **LE MENN Silviane**." -----

--- "Je suis née le 20/05/1947 à CHATEAULIN (FINISTERE)." -----

--- "Je suis de nationalité FRANCAISE." -----

--- "Je n'ai aucune activité professionnelle." -----

--- "Je suis domiciliée 9, RUE DU LEON 29000 QUIMPER." -----

--- "Mon numéro de téléphone personnel est le 02 98 90 09 85." -----

---**SUR LES FAITS**---

---Je prends acte que vous m'avez convoqué suite au courrier que j'ai envoyé au Procureur de la République de Quimper.---

---Ce courrier est relatif aux diverses malfaçons de la société Assistance-Brico-Service qui est intervenue chez moi à ma demande pour des travaux de rénovations.---

---Je considère que c'est de l'abus de confiance et de l'abus de faiblesse et j'ai écrit dans ce sens au Parquet de Quimper.---

---QUESTION : Avez vous établi un devis préalable avec cette société ?---

---REPONSE : Oui, deux devis ont été effectués, l'un avant les travaux et l'autre pendant les travaux. Il s'agit d'un devis complémentaire.---

---Le 1er devis prévoit des travaux à hauteur de 10 554,79 euros et le second des compléments de travaux à hauteur de 1003 euros---

---Je prends acte que vous annexez ces devis à la présente procédure.---

---QUESTION : A l'issue des travaux, combien avez vous payé réellement ?---

---REPONSE : J'ai payé 11 453,95 euros sur une somme totale demandée de 12 483.54 euros. Je vous remets un document qui détaille toutes les factures payées, je prends acte que vous l'annexez au présent---

---QUESTION : En quoi consistaient ces travaux ?---

---REPONSE : Il s'agissait de rénovation.---

---La société devait aménager un placard dans le salon---

---Elle devait ensuite faire, dans le couloir, du papier peint, de la peinture, aménager un autre placard et poser du parquet flottant.---

---Dans la salle de bain, le carrelage au sol devait être fait, .../...

ainsi que la tapisserie, de la peinture, la pose d'un meuble lavabo---

---Dans les WC, le carrelage devait être posé, ainsi que le papier peint et la peinture.---

---L'entrée devait également être renovée de la même manière---

---le mur de la cuisine a été cassé à ma demande pour monter des blocs de pavés de verre.---

---QUESTION : Avez vous fait des devis avec d'autres sociétés ?---

---REPONSE : Non. A cette époque j'étais déjà trop fatiguée. je suis malade depuis 2009.---

---QUESTION : En dehors des malfaçons que vous denoncez, le prix du devis Assistance Brico Service vous parraissait il raisonnable ?---

---REPONSE : Déjà à l'époque cela me parraissait cher mais je n'avais pas trouvé d'autre société qui veuille se déplacer.---

---QUESTION : Dans le courrier que vous avez adressé au Procureur de la République, vous dites que vous êtes malade et que c'est donc de l'abus de confiance. Le responsable de la société était il en mesure de savoir que vous étiez malade ?---

---REPONSE : Oui, il s'avait que j'étais malade, le plus souvent j'étais allongée sur le canapé à cause de maux de tête.---

---QUESTION : La maladie que vous aviez altérait elle votre discernement, votre jugement ?---

---REPONSE : Depuis que j'ai cessé de prendre ce médicament, je vais mieux. J'étais dépressive depuis l'âge de 11 ans---

---Oui, cela altérait mon jugement. Le médicament agit sur le systeme nerveux central---

---QUESTION : Monsieur KERISIT savait il cela ?---

---REPONSE : Je leur ai dit que j'avais des problèmes physique et psychique.---

---Les ouvriers devaient être au courant.---

---QUESTION : Avez vous fait d'autres démarches d'un point de vue judiciaire ?---

---REPONSE : Oui, j'ai fait intervenir Maitre Jean Paul LABAT, huissier à Quimper. Il a constaté de nombreuses malfaçons mais il n'a pas encore établi son constat. Je pense que je le recrai prochainement.---

---Il est intervenu chez moi le 26 Octobre 2011, c'est tout récent.---

---Après son passage, j'ai fait intervenir une autre société pour corriger quelques défauts---

---QUESTION : Avez vous autre chose à ajouter ?---

---REPONSE : J'ai écrit au Procureur de la République pour que cette société ne nuise plus. Je ne sais pas s'il s'agit d'infractions pénales ou d'infractions civiles mais j'ai préféré saisir la justice.---

---Je ne vois rien d'autre à ajouter---

---Après lecture faite par elle-même, Madame LE MENN persiste et signe avec nous le présent à 15h00---

La déclarante

L'APJ

.../...

ainsi que la tapisserie, de la peinture, la pose d'un meuble lavabo---

---Dans les WC, le carrelage devait être posé, ainsi que le papier peint et la peinture.---

---L'entrée devait également être renouvée de la même manière---

---le mur de la cuisine a été cassé à ma demande pour monter des blocs de pavés de verre.---

---QUESTION : Avez vous fait des devis avec d'autres sociétés ?---

---REPONSE : Non. A cette époque j'étais déjà trop fatiguée. je suis malade depuis 2009.---

---QUESTION : En dehors des malfaçons que vous denoncez, le prix du devis Assistance Brico Service vous paraissait il raisonnable ?---

---REPONSE : Déjà à l'époque cela me paraissait cher mais je n'avais pas trouvé d'autre société qui veuille se déplacer.---

---QUESTION : Dans le courrier que vous avez adressé au Procureur de la République, vous dites que vous êtes malade et que c'est donc de l'abus de confiance. Le responsable de la société était il en mesure de savoir que vous étiez malade ?---

---REPONSE : Oui, il s'avait que j'étais malade, le plus souvent j'étais allongée sur le canapé à cause de maux de tête.---

---QUESTION : La maladie que vous aviez altérait elle votre discernement, votre jugement ?---

---REPONSE : Depuis que j'ai cessé de prendre ce médicament, je vais mieux. J'étais dépressive depuis l'âge de 11 ans---

---Oui, cela altérait mon jugement. Le médicament agit sur le système nerveux central---

---QUESTION : Monsieur KERISIT savait il cela ?---

---REPONSE : Je leur ai dit que j'avais des problèmes physique et psychique.---

---Les ouvriers devaient être au courant.---

---QUESTION : Avez vous fait d'autres démarches d'un point de vue judiciaire ?---

---REPONSE : Oui, j'ai fait intervenir Maître Jean Paul LABAT, huissier à Quimper. Il a constaté de nombreuses malfaçons mais il n'a pas encore établi son constat. Je pense que je le recrai prochainement.---

---Il est intervenu chez moi le 26 Octobre 2011, c'est tout récent.---

---Après son passage, j'ai fait intervenir une autre société pour corriger quelques défauts---

---QUESTION : Avez vous autre chose à ajouter ?---

---REPONSE : J'ai écrit au Procureur de la République pour que cette société ne nuise plus. Je ne sais pas s'il s'agit d'infractions pénales ou d'infractions civiles mais j'ai préféré saisir la justice.---

---Je ne vois rien d'autre à ajouter---

---Après lecture faite par elle-même, Madame LE MENN persiste et signe avec nous le présent à 15h00---

La déclarante

L'APJ

.../...